

COLLECTIVITÉ : LES AIRES.....

Tableau d'avancement au GRADE DE Adjoint administratif Principal 2^e classe

ÉTABLI APRÈS AVIS DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE

(en application de l'article 80 de la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984)

CATÉGORIE A, CATÉGORIE B, CATÉGORIE C (1)

ANNÉE 2019

NUMÉRO D'ORDRE (2)	NOM DE L'AGENT	GRADE ACTUEL	CATÉGORIE D'EMPLOI	GRADE D'AVANCEMENT	DATE À PARTIR DE LAQUELLE L'AVANCEMENT DE GRADE EST POSSIBLE
<u>1</u>	<u>CAYROL France</u>	<u>Adjoint administratif 2^eme classe</u>	<u>C</u>	<u>Adjoint administratif Principal 2^e classe</u>	<u>01.07.2019</u>

A Les Aires....., le 20 juin 2019.....

(1) barrer la mention inutile.

(2) les fonctionnaires ne peuvent être promus par la collectivité que dans l'ordre du tableau.



Signature de l'autorité territoriale et cachet

COLLECTIVITÉ : LES AIRES

Tableau d'avancement au GRADE DE Adjoint technique Principal 2^{ème} classe

ÉTABLI APRÈS AVIS DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE

(en application de l'article 80 de la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984)

CATÉGORIE A, CATÉGORIE B, CATÉGORIE C (1)

ANNÉE 2019

NUMÉRO D'ORDRE (2)	NOM DE L'AGENT	GRADE ACTUEL	CATÉGORIE D'EMPLOI	GRADE D'AVANCEMENT	DATE À PARTIR DE LAQUELLE L'AVANCEMENT DE GRADE EST POSSIBLE
1	RIOUS Bataoul	Adjoint technique 2 ^{ème} classe	C	Adjoint technique Principal 2 ^{ème} classe	01.07.2019

(1) barrer la mention inutile.

(2) les fonctionnaires ne peuvent être promus par la collectivité que dans l'ordre du tableau.

A Les Aires, le 20 juin 2019



Signature de l'autorité territoriale et cachet